



Les inscriptions

Du 20 janvier au 20 mars

www.admission-postbac.fr

Ce dispositif a été mis en place pour simplifier les démarches en regroupant sur un seul site la plupart des formations de l'enseignement supérieur en France.

Une démarche unique pour vous porter candidat . Elle se décompose en quatre grandes étapes :

- ✓ **votre inscription Internet**
- ✓ **la constitution et l'envoi de vos dossiers « papier » de candidature**
- ✓ **les phases d'admission**
- ✓ **l'inscription administrative dans l'établissement selon un calendrier harmonisé**

• Formations pour lesquelles la candidature sur le portail est obligatoire :

BTS – BTSa – DMA – DCG – DEUST – DUT – Etudes de santé – licences – Secteur paramédical – Secteur social – CPGE – Formations d'ingénieur – Ecoles de commerce – CPES – Ecoles d'Architecture – Ecoles supérieures d'arts

Vous trouverez sur le portail, des informations sur ces formations.



- Pour certaines formations, les inscriptions se font hors portail admission postbac. Renseignez-vous directement auprès des écoles.



Les bourses

• Les bourses provinciales et du gouvernement de NC

Vous pouvez bénéficier de bourses et de prêts étudiant, selon différents critères d'attribution. Renseignez-vous auprès de votre province.

• Province Sud :

**Bureau d'Information et d'Aide aux Etudiants BIAE
Direction de l'Education de la Province Sud**

2, rue Gallieni – BP 3104 – 98846 Nouméa Cedex

☎ 24 60 00 ☎ 24 67 00

✉ des.bourses.etudiants@province-sud.nc

🌐 www.province-sud.nc

• Province Nord :

**Hôtel de la Province Nord
Direction de l'enseignement, de la Formation et de
l'Insertion de la Jeunesse (DEFI)**

BP 41 – 98860 Koné

☎ 47 72 27 ☎ 47 72 31

✉ defij-formation@province-nord.nc

**Antenne de la province Nord à Nouméa
10 rue Georges Clémenceau – Nouméa ☎ 25 32 98**

• Province Iles Loyautés :

**Direction de l'Enseignement et de la jeunesse
de la province des Iles**

Hôtel de la province des Iles - BP 50 – 98845 Wé – Lifou

Lifou ☎ 45 52 20 Maré ☎ 45 49 35

Services des Etudes supérieures – Antenne de Nouméa

10 rue Georges Clémenceau – 98800 Nouméa

☎ 28 18 26 ✉ ines@loyalty.nc



Les bourses

• Le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie :

**- Direction des Ressources Humaines de la Fonction
Publique (DRHFPNC)
Service du recrutement, de l'emploi et de la formation**

18, avenue Paul Doumer - 98849 Nouméa Cedex

☎ 25 61 33 ☎ 25 62 58

**- Direction de la Formation Professionnelle Continue
Section Accompagnement des parcours
Individualisés**

19, avenue du Maréchal Foch - Nouméa

☎ 26 65 00 ☎ 26 65 01

✉ btf.dfpc@gouv.nc

• Les bourses d'Etat

Si vous souhaitez faire une **demande de bourse** et/ou de **logement universitaire**, vous devez remplir un dossier social étudiant (D.S.E.) sur le site www.cnous.fr ou <https://dse.orion.education.fr> du **15 janvier au 30 avril** précédent la rentrée universitaire.



Pour obtenir d'autres informations sur les dispositifs existants, contactez :

**GIP Formation Cadre Avenir – Passeport Mobilité
Immeuble SCICAL – 16, rue D'Austerlitz - Nouméa**

☎ 26 56 30 ✉ passeport.mobilite@ac-noumea.nc

**GIP Formation Cadre Avenir – Après-Bac Service
Immeuble SCICAL – 16, rue D'Austerlitz - Nouméa**

☎ 24 64 48



Le logement

Demande de logement en même temps que la bourse d'Etat.

Sites : www.cnous.fr ou <https://dse.orion.education.fr>

**Saisie du dossier étudiant
du 15 janvier au 30 avril**

Types de logements proposés par le CROUS

• **Résidence universitaires traditionnelles** (à peu près 200 Eur./mois). Elles donnent droit au bénéfice de l'allocation de logement social (ALS).

• **Résidences conventionnées** (à peu près 400 Eur./mois), elles donnent droit au bénéfice de l'aide personnalisée au logement (APL).

Sites internet à visiter :

Le site du CIO (www.ac-noumea.nc/cio/) propose, dans sa rubrique « *Trouver un logement* », un choix de sites à consulter, regroupant les différentes offres de logements étudiants (chez l'habitant, en co-location...).



La santé

Avant le départ, se renseigner auprès de la CAFAT

☎ 25 58 14 🌐 www.cafat.nc

Une fois sur place...

Choisir une mutuelle qui gère la sécurité sociale des étudiant (la part obligatoire) et la part complémentaire (comme une mutuelle traditionnelle).



Documents à emporter

En métropole, vous devrez effectuer différentes démarches pour lesquelles des documents vous seront demandés.

- L'original de votre **relevé de notes au bac** et de votre **diplôme** ainsi que des copies.
- Des copies de votre **livret de famille** ou des extraits d'acte de naissance.
- Si vous êtes mineur(e)s, plusieurs exemplaires **d'une autorisation parentale à poursuivre ses études** en métropole.
- Des copies de la **déclaration des revenus 2011** de vos parents et leur avis d'imposition.
- Un **certificat médical récent** et votre **carton de vaccination** à jour.
- Votre **carte d'identité** et passeport à jour.
- Un **certificat de situation militaire** ou de recensement
- Pour le logement et en ce qui concerne la personne se portant garant, une copie de **sa pièce d'identité** et de **ses 3 derniers bulletins de salaires** et de son **avis d'imposition**.



Ne donnez aucun original !



Pour vous accompagner

LA MAISON DE LA NOUVELLE CALEDONIE aide et accompagne les étudiants sur le territoire métropolitain. Service Étudiant-Formation-Jeunesse : Accueil, information et conseil personnalisé, aide aux logement (100 Euro/ mois), aide pour les procédures administratives, centre de ressources multimédia. Service social (aide pour les malades évacués ou calédoniens en difficulté).

www.mncparis.fr

Des guides sont à votre disposition au CIO



Faire ses études en métropole

C.I.O de Nouméa

✉ 10 rue Georges Baudoux
BP 500 - 98845 Nouméa Cedex

☎ **27-53-28**

📠 27-65-07



cio@ac-noumea.nc

www.ac-noumea.nc/cio/